

**GROUPE MONTAGNE**

Groupe des locataires des immeubles  
du chemin De-La-Montagne 70 à 134  
Adresse courrier :  
102, chemin De-La-Montagne  
1224 Chêne-Bougeries

**Moser Vernet & Cie**

Madame Emmanuelle Gaide  
Monsieur Alexandre Poncy  
Chemin de Malombré 10  
Case postale 129  
1211 Genève 12

Genève, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

**Concerne :** Demande de prise de mesures en collaboration avec la régie LIVIT suite aux déprédations successives constatées sous la rampe du centre commercial de la Coop (136 chemin De-La-Montagne) et aux abords de la future place de jeux des immeubles sis 96-134 chemin De-La-Montagne

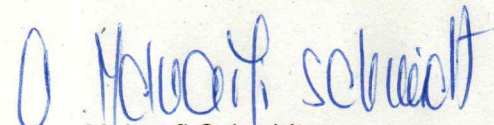
Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous prions de trouver ci-joint copie d'un courrier que nous avons adressé à la régie LIVIT suite aux déprédations successives qui ont eu lieu ces derniers mois dans les allées 96-134 chemin De-La-Montagne ainsi qu'aux abords de la future place de jeux au milieu desdits immeubles.

Dans ce cadre, nous rappelons que votre régie est responsable du respect de l'usage locatif du Centre commercial et qu'il est sidérant de relever que les locataires du chemin de la Montagne sont très souvent appelés à signaler des comportements inadéquats à ses abords (jonchement de détritux, tapage nocturne, dégâts de matériels,...) et ce malgré la présence de vidéosurveillances qui devraient vous permettre d'agir en sanctionnant de tels agissements.

Aussi, comme mentionné dans le courrier annexé, nous vous remercions de bien vouloir vous coordonner avec LIVIT et la police municipale de Chêne-Bougeries pour prendre les mesures qui s'imposent en vue de faire respecter les règles liés à l'usage d'un domaine privé.

En vous remerciant par avance pour votre l'attention portée à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Anne Molnarfi Schmidt  
Présidente



Ursula Wehrli  
Membre du comité

Copie : Madame Aline Favre, gérante, LIVIT

Annexe : courrier adressé à LIVIT en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020